

Des idées-chocs pour financer les universités

Des Assises relatives à l'enseignement supérieur préconisent de multiplier par cinq les frais d'inscription

Des tabous ont sauté, à la faveur des Assises du financement des universités. En premier lieu, le montant des frais d'inscription payés par les étudiants français, avec la perspective d'une très forte hausse. Lors de la présentation à la presse des préconisations des rapporteurs, mercredi 24 juin, le ministre de l'enseignement supérieur a affiché son souhait qu'un débat s'ouvre à ce sujet lors de la campagne présidentielle. « On voit bien qu'on a besoin de plus d'argent dans les universités. Il faut donc augmenter les efforts publics, tout en réfléchissant à des mécanismes contributifs de la part des étudiants qui peuvent se le permettre », a déclaré Philippe Baptiste.

Après cinq mois de travaux, avec l'objectif d'aboutir à un « diagnostic partagé » sur le modèle économique des établissements, les coprésidents des Assises – l'inspecteur général des finances Jérôme Fournel et l'ancien président d'université Gilles Roussel – ont appelé les universités à prendre un vrai virage en s'appropriant « toute une palette de recettes supplémentaires ».

Le rapport propose de fixer le coût d'une année de licence à 900 euros (contre 178 euros) et celui d'une année de master à 1300 euros (contre 254 euros), soit une augmentation de plus de 400 % qui « dégagerait autour de 1,5 milliard d'euros supplémentaires » pour les universités. Ces droits représenteraient ainsi jusqu'à 10 % des recettes des universités, contre 2,7 % aujourd'hui.

Deux scénarios

« La hausse des droits d'inscription n'est pas une martingale, mais une partie d'un modèle global de financement, soutient Jérôme Fournel. Seuls 600 millions d'euros retournent aux universités avec les droits d'inscription actuels. On peut pousser le curseur. » Deux scénarios sont avancés : une hausse progressive des droits « sur cinq ou six ans » ou une « hausse intégrale » dès la première année.

Les droits d'inscription aux diplômes nationaux de licence et de master, fixés par l'Etat, doivent demeurer « modiques », selon les jurisprudences du Conseil constitutionnel et du Conseil d'Etat. « Il nous semble que 900 euros et 1300 euros sont par nature des montants modérés, dans la mesure où ils sont bien en deçà des droits payés par les étudiants extracommunautaires – qui ont eux-mêmes



L'université de Bordeaux, à Talence, le 24 avril.
CHRISTOPHE ARCHAMBAULT/AFP

été considérés comme modérés, a souligné Gilles Roussel. D'autant plus si on les accompagne d'une progressivité et d'un système de bourses réformé, alors cela rentre dans le cadre réglementaire. »

Une péréquation serait nécessaire entre les établissements pour éviter toute distorsion dans les recettes perçues selon les moyens financiers et le milieu socioprofessionnel des parents et des étudiants.

« Si le modèle de financement de l'université n'évolue pas, il ne sera plus soutenable d'ici à 2030 », ont alerté les coprésidents. Entre 2018 et 2025, le résultat financier des universités a baissé de 145 % et leur capacité d'autofinancement de 37 %. La trésorerie et les fonds de roulement – qui permettent notamment l'achat d'équipements – ont augmenté jusqu'en 2023, sous l'effet des financements par appels à projet. Mais seuls 10 % de la trésorerie sont libres d'emploi, le reste étant déjà gagé sur des investissements en cours.

La subvention pour charge de service public versée par l'Etat, qui constitue 76 % des ressources, doit rester la « ressource principale » des universités et suivre au minimum l'inflation, estime le rapport. « Pour autant, elle ne peut pas être l'alpha et l'oméga d'un système de répartition des moyens », pointe Jérôme Fournel.

L'inspecteur général des finances estime qu'une université peut « présenter une sous-dotation par rapport au standard, mais aussi une offre de formation extrême-

ment dispersée, des antennes locales et des campus connectés... Mécaniquement, tout cela pèse. Si elle crie famine, c'est que sa stratégie l'a mise en difficulté financièrement ».

La logique des contrats d'objectifs, de moyens et de performance qui seront signés entre les universités et les rectorats d'ici à la fin 2026 doit permettre un accompagnement stratégique et financier afin de « combler le delta qui s'est parfois créé », escompte-t-il.

Le rapport invite par ailleurs l'Etat à laisser les universités se saisir pleinement de leur autonomie, aujourd'hui corsetée, qu'il s'agisse de la gestion des ressources humaines, de la valorisation de leur patrimoine immobilier ou du choix de leur offre de formation.

« Il existe plein de toutes petites recettes perçues par les universités », a insisté Jérôme Fournel, en encourageant les établissements à s'ouvrir davantage. Ainsi « la valorisation de l'immobilier ne représente même pas 1 % des recettes, la taxe d'apprentissage également

moins de 1 %, de même pour les partenariats avec les entreprises ».

MM. Roussel et Fournel voudraient en outre que les établissements puissent fixer eux-mêmes leurs propres capacités d'accueil en fonction de leur stratégie, mais aussi des moyens dont ils disposent, ce qui constitue une petite révolution.

« Capacités d'accueil »

Le ministre de l'enseignement supérieur a profité de l'aubaine pour briser un second tabou. « Aujourd'hui, le système repose sur un Etat qui peut ajuster l'offre de formation à la demande des étudiants. A ce titre, il a le pouvoir de forcer la main des présidents d'université pour accueillir tout le monde, a rappelé Philippe Baptiste. Mais si l'Etat n'a plus le pouvoir de fixer les capacités d'accueil, il faudra alors changer le deuxième paramètre, c'est-à-dire l'affirmation que le bac permet à tous de poursuivre des études à l'université. » Une telle déclaration

implique un changement de paradigme, le baccalauréat étant le premier grade universitaire depuis sa création par Napoléon, en 1808. Les coprésidents des Assises ont semblé un peu gênés par la piste lancée par le ministre et ont botté en touche. « On ne s'est pas penchés sur cet aspect », a précisé Gilles Roussel, tout en soulignant « à titre personnel » que « la place des universités dans la définition du bac actuellement est plus que limitée », aucun universitaire ne siégeant plus dans les jurys.

Pour sa part, Jérôme Fournel a souligné le fait qu'en dehors de l'université « il y a plein d'autres formations publiques, mais aussi privées, qui ont déjà absorbé la hausse démographique ces dernières années ». Porté par le développement massif de l'apprentissage depuis la loi Avenir professionnel de 2018, le secteur privé est en plein boom et compte près de 800 000 étudiants, soit plus d'un quart des effectifs en 2024-2025. ■

SOAZIG LE NEVÉ

Ces diplômés du supérieur qui retournent sur leurs terres rurales

Selon une enquête, 66 % des jeunes partis pour leurs études envisagent de revenir ou sont déjà revenus vivre dans leur territoire d'origine

Bac en poche, ils ont laissé derrière eux le coin de campagne où ils ont grandi pour rallier une métropole. Combien, parmi eux, reviendront un jour s'établir sur les terres de leur enfance ? C'est pour répondre à cette question que la fédération Des territoires aux grandes écoles, une association œuvrant pour l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur, a publié mardi 23 juin une vaste enquête réalisée par l'institut de conseil Viavoice.

Celle-ci dresse l'itinéraire et les questionnements des « transfuges de territoire », ces étudiants qui, à l'image des transfuges de classe, ont vécu un changement radical de milieu, qu'il soit géographique ou social. L'étude a traité les réponses d'un échantillon représentatif

de 566 étudiants et jeunes diplômés ayant accédé à une filière sélective loin de chez leurs parents. Quelque 38 % des étudiants de grandes écoles ou de filières universitaires sélectives sont ainsi passés du rural à l'hyper-urbain. Une fois diplômés, 39 % des jeunes interrogés sont revenus vivre dans leur territoire d'origine, et 27 % envisagent de le faire.

« Il faut cesser de dire à un jeune que, s'il quitte son territoire, il n'y reviendra jamais, car ce n'est pas vrai », commente Nathan Maurel, président de la fédération et à l'initiative, en 2022, de la création de l'association Du Lot-et-Garonne aux grandes écoles. Dans plus de la moitié des cas, ces jeunes ont été contraints au départ pour accéder à des formations qui n'existaient pas à proximité de leur domicile.

Avant cette relocalisation, 82 % déclaraient se sentir attachés au lieu de leur enfance, et près de six sur dix redoutaient des difficultés d'intégration dans une grande ville universitaire.

« Déracinement total »

« Je voulais devenir magistrat depuis le collège, et il était logique pour moi de partir pour avoir accès à cette formation qui n'existait pas en Martinique, relate au Monde Fatou Faye, juge d'instruction à Fort-de-France depuis 2024. J'avais de l'ambition, et me voyais mal rester sur une petite île, j'avais envie d'ouverture et de découverte... Je n'ai pas été déçue ! »

A son arrivée en prépa droit-économie et gestion à Lyon, l'étudiante a vécu « un déracinement total et un changement sociétal »,

comme c'est le cas de plus d'un jeune sur deux, selon l'étude.

A l'instar des transfuges de classe, ces jeunes passent d'un espace perçu comme moins valorisé à un territoire plus favorisé, mais sans en avoir les codes. Les personnes qui les entourent ne leur ressemblent pas et ont souvent un parcours différent. « Je n'avais jamais été confrontée à une telle diversité d'origines géographiques, ni à cet élitisme de la classe prépa aux grandes écoles, reprend Fatou Faye. Eux rentraient chez eux à toutes les vacances, voire chaque week-end, et moi j'étais en autonomie complète pendant un an, jusqu'à l'été. Il y avait un vrai décalage. »

La mobilité transforme profondément le rapport entretenu avec le territoire d'origine. Certains jeunes (17 %) évoquent un sentiment

de décalage croissant avec leur entourage et leur environnement initial. A l'inverse, près d'un sur deux affirme avoir désormais un regard plus positif sur leur milieu.

« J'aime la ville de Bordeaux et j'aurais pu y rester ; j'ai conscience qu'elle offre un accès plus simple à la culture et aux loisirs... Tout cela, je l'ai expérimenté. Mais, assez rapidement, j'ai su que vivre en ville était quelque chose qui n'était pas fait pour moi », témoigne Thomas Bruno, avocat assermenté en décembre 2025 qui vient de s'installer à Agen. « Je veux être un avocat de famille, comme il existe des médécins de famille », résume le jeune professionnel originaire de Penne-d'Agenais, en Lot-et-Garonne.

Ces étudiants « s'éloignent progressivement de l'aspect très émotionnel qui les liait au territoire

pour l'intellectualiser, analyse l'institut Viavoice. Leur territoire est de moins en moins associé à leurs souvenirs d'enfance mais de plus en plus à certains modes de vie et à des valeurs dans lesquelles ils ne se reconnaissent pas forcément ».

Le retour ne signifie pas pour autant que les difficultés territoriales ont disparu. « A 39 %, ceux qui aspirent au retour anticipent des difficultés professionnelles, alors qu'en réalité seuls 23 % de ceux qui sont rentrés en ont éprouvé, observe Nathan Maurel, lui-même revenu dans sa région après des études à Paris. Il y a un travail à mener pour faire découvrir aux gens les occasions d'emploi qui existent sur leur territoire. On associe trop la ruralité à une forme d'atonie économique, voire de désert. » ■

S. L. N.